

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Boust portant sur la rectification d'une **erreur matérielle** liée à la retranscription sur les plans de règlement des éléments bâtis à protéger est tenu à la disposition du public

du 9 mars au 8 avril 2026

- en mairie de Boust, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la commune <http://www.boust.org/>

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le **registre déposé à la mairie de Boust** ou adressées par mail à l'adresse suivante : communedeboust@orange.fr